

# Expériences d'éducation bilingue dans le monde(3)

## *L'expérience alsacienne*

Viviana Duc - Coordonnatrice de l'Education bilingue à l'école moyenne

Un aperçu de l'enseignement des langues et l'apprentissage précoce de l'allemand et de l'anglais:

- à l'école maternelle et élémentaire, au collège et au lycée;
- dans les classes bilingues, trilingues et les sections européennes.

Encore un cas d'éducation bilingue qui informe les enseignants sur des expériences autres que celles du Val d'Aoste. Une comparaison pour clarifier quelque peu cette question toujours d'actualité.

Cet article relate l'expérience faite en Alsace (France) en octobre 1995, à l'occasion d'un séjour d'études organisé dans le cadre du programme européen ARION, réservé aux responsables de l'éducation.

Le thème du séjour a été développé suivant deux modalités: d'un côté, des séances avec les représentants de la Mission Académique du Haut-Rhin qui ont fourni un aperçu de la situation linguistique spécifique à l'Alsace engendrée par différents événements historiques et qui ont donné une information fondamentale sur la distribution géographique de la Langue régionale ainsi que sur les sites bilingues présents sur le territoire; de l'autre, des visites aux écoles pour des observations en classe, en particulier pendant les moments de confrontation et de discussion entre les enseignants et les élèves, qui ont permis d'aborder les aspects plus strictement méthodologiques et didactiques liés à l'enseignement bilingue.

Pour différentes raisons, l'Alsace et plus précisément l'Académie du Haut-Rhin, présente une situation particulièrement intéressante et variée des expériences réalisées à l'école.

### **L'enseignement des langues vivantes**

#### *Les enseignements précoces*

Dans l'Académie du Haut-Rhin toutes les écoles élémentaires proposent un enseignement précoce et généralisé de l'allemand aux élèves des classes de cycle 3 - CE2, CM1 et CM2 - à raison de 2 à 3 heures par semaine.

Depuis 1991 l'enseignement de l'allemand se développe et concerne aussi maintenant l'école maternelle (73 classes sur toute l'Académie, ce qui correspond à 30% des élèves) et un peu plus de 25% des élèves des classes de CP et de CE1.

#### *Les sites bilingues*

Pour s'adapter à la réalité linguistique particulière à la région, dans ces deux ordres d'écoles, les sites bilingues existent sous deux formes:

- les sites à 6 heures d'allemand, où l'enseignement linguistique est assuré par le maître de la classe ou par un enseignant allemand. Dans ce dernier cas, l'organisation de l'enseignement en allemand fait l'objet d'une concertation entre le titulaire de la classe et l'ensei-

gnant allemand: le maître français est responsable des progressions disciplinaires, l'enseignant allemand est garant de la qualité de la langue.

- les sites à 13 heures, c'est-à-dire à parité d'horaire français/allemand. Implantés à la rentrée 1992 pour des enfants de 3-4 ans, ils impliquent actuellement les dernières classes de l'école élémentaire. La continuité du cursus au collège est en cours d'élaboration.

L'ensemble des activités et des disciplines est réparti de façon équilibrée entre les deux langues, en général sous la forme suivante:

- *enseignement en français:* langue française, histoire et éducation civique, géométrie;
- *enseignement en allemand:* langue allemande, géographie, sciences et technologie, mathématiques.

La musique, les arts plastiques, l'E.P.S. sont enseignés tour à tour dans l'une et l'autre langue.

A l'école maternelle et en milieu dialectophone, les deux langues utilisées peuvent être le français et le dialecte alsacien, en vue d'un passage plus naturel et pro-

gressif à l'allemand dès le cours préparatoire.

L'expérimentation commencée en septembre 1991 a permis l'élaboration d'un programme de développement des sites bilingues français/allemand, ayant comme objectifs:

- la consolidation et le développement des sites à parité d'horaire (13/13), le réseau des sites à 6 heures ne constituant qu'une étape transitoire vers l'enseignement bilingue paritaire;
- la mise en place d'un *cursus bilingue complet et cohérent* dans une optique de continuité entre différents ordres d'école.

Les enfants qui en 1991 y ont accédé à l'âge de 3-4 ans fréquentent à présent la 4<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> année d'école élémentaire.

Les principes inspirateurs de cet enseignement bilingue sont :

- la précocité
- un espace horaire suffisant à la réalisation d'un bilinguisme paritaire

- une langue - un enseignant
- un milieu social et familial favorable.

Actuellement la création de ces classes n'est pas systématique, car elle prévoit la demande des parents au moment de l'inscription. L'ouverture d'un site bilingue peut en outre partir de l'initiative d'enseignants ou de la requête de la Mairie.

#### *La continuité au Collège et au Lycée*

La prise en compte de la réalité linguistique régionale se traduit par l'existence de deux voies pour l'enseignement de l'allemand 1<sup>ère</sup> langue:

- la voie normale, destinée notamment aux élèves pour

lesquels la langue allemande est vraiment une langue étrangère, qui leur permet d'apprendre l'allemand comme ils le feraient dans toute autre académie;

- la voie spécifique régionale, plus performante que la voie normale, qui accueille les élèves ayant accès à la langue allemande à partir d'une base dialectale. Dans les deux cas, la continuité avec l'enseignement précoce de l'allemand est assurée: l'alignement des heures de langue et l'adaptation des outils en fonction des niveaux constatés, permettent de constituer des groupes de langue en fonction



de la voie suivie et des acquis antérieurs.

#### *Les sections européennes*

Ouvertes en collège, lycée et lycée professionnel, les premières sections européennes datent de la rentrée 1992; elles sont notamment destinées à remplacer, à moyen terme, les classes "bilingues" dans le second degré.

Leur originalité est d'offrir, en plus d'un enseignement renforcé en termes d'heures, le passage à un *enseignement de disciplines en langue étrangère*. Le choix de la discipline n'est pas déterminé a priori; il se fait en fonction des ouvertures culturelles qu'il facilite et des compétences des maîtres.

Cet enseignement est conduit

par des enseignants de l'établissement, avec le concours d'enseignants étrangers affectés aux établissements dans le cadre des échanges de maîtres, ou d'intervenants choisis pour leurs compétences.

Un large éventail de disciplines est admis: l'histoire et géographie bien sûr, mais aussi les disciplines scientifiques telles que les maths ou les sciences physiques; dans les lycées professionnels, il s'agira de la discipline principale de la section.

Dans le cadre du projet éducatif d'établissement, ces sections prévoient l'organisation d'activités culturelles et d'échanges avec des écoles étrangères, finalisés à l'acquisition d'une connaissance approfondie de la culture des pays où on parle la langue objet d'étude.

En général le point de départ de la section européenne est la classe de 4<sup>e</sup> de collège, mais lorsque l'enseignement de la langue existe à l'école élémentaire, l'ouverture de la section européenne peut se faire dans cette langue dès la 6<sup>e</sup>. Elle est reconnue et évaluée au baccalauréat.

#### *Les sections trilingues*

Mises progressivement en place depuis la rentrée 1986, elles permettent dès la 6<sup>e</sup> l'*étude simultanée de deux langues*, en général l'allemand et l'anglais. Certains collèges offrent d'autres combinaisons: anglais/arabe ou anglais/esagnol ou anglais/portugais.

Actuellement elles sont encore en nombre limité et ne sont pas distribuées uniformément sur l'Académie.

Si les sections trilingues n'ont pas été conçues dans un esprit élitiste, il faut rappeler qu'elles appliquent des critères de recrutement précis: les élèves doivent être volontaires, motivés et jugés aptes. L'accès à la section prend en compte les capacités de l'élève à s'adapter au travail en collège et à assumer un horaire et des efforts supplémentaires. L'ensemble des compétences acquises en allemand et des aptitudes générales est évalué par une commission d'admission.

### **Les échanges et les partenariats**

Une impulsion particulière à l'enseignement des langues dans une optique d'ouverture européenne est donnée par les initiatives d'échanges avec des classes transfrontalières et internationales, par les échanges d'enseignants, par les *Conventions* signées en particulier avec deux Länder allemands voisins (depuis 1983 dans le cadre du Programme "Apprendre la langue du voisin"), mais aussi avec la Grande Bretagne, l'Irlande du Nord et prochainement l'Andalousie.

La politique linguistique dans ce domaine poursuit trois objectifs:

- mettre en œuvre les échanges de classe
- développer les placements d'élèves des lycées professionnels en entreprises allemandes, de même que les stages post-diplôme en formation initiale
- favoriser les échanges d'enseignants au moyen de séjours de durée variable, pour renforcer la connaissance de la discipline dans la langue du pays hôte.

### **La formation des enseignants**

L'Institut Universitaire de Formation de Maîtres d'Alsace, vu la spécificité du contexte régional, prépare les enseignants à l'enseignement précoce de la

langue, à l'enseignement disciplinaire bilingue et leur offre la possibilité de fréquenter des stages à l'étranger d'approfondissement de la didactique de la discipline en une langue différente du français.

Deux options de formation sont offertes:

- pour l'enseignement bilingue
- pour l'enseignement dans les sections européennes

Depuis 1993 est prévu un parcours de formation sur deux années spécifiquement adressé aux futurs enseignants d'école élémentaire: la première année de formation pédagogique générale, la seconde de *formation bilingue, didactique de la discipline en allemand*, stages sous tutelle et en situation, stage complémentaire de 8 semaines en situation, présentation d'un mémoire sur un sujet de pratique pédagogique. En outre, le recrutement des enseignants dans les différents instituts scolaires de la région se fait sur la base de compétences prouvées, non seulement d'ordre disciplinaire, mais en langue, selon un "*profil*" professionnel précis.

### **Langue et culture régionales**

Instituée en 1982, l'option Langue et Culture Régionale est en cours de rénovation; en particulier elle vise à former des citoyens appelés à gérer un patrimoine commun, à marquer la situation particulière de l'Alsace à la convergence des espaces culturels français et germanique et à s'ouvrir à la dimension européenne.

Au collège, par exemple, l'enseignement est dispensé sous forme de cours, de sorties, de recherches personnelles des élèves et sous forme d'activités diverses (expositions, théâtre...) et est assuré par des équipes pluridisciplinaires. Cet enseignement, qui fait appel aux méthodes actives, s'adresse aux

élèves volontaires, dialectophones et non dialectophones et concerne de nombreux domaines; art, économie, histoire, géographie, langue, littérature... Au lycée, par sa spécificité pluridisciplinaire, l'enseignement en option ou en atelier de pratique valorise le travail de recherche personnel de l'élève et le suivi individualisé; il peut aboutir à l'épreuve facultative du baccalauréat "Langues régionales d'Alsace".

### **Considérations personnelles**

Le contexte culturel alsacien est absolument original, ainsi que la mise en œuvre du bilinguisme franco-allemand dans le domaine éducatif.

La confrontation avec la situation valdôtaine, elle aussi unique dans le panorama des diverses expériences réalisées en Europe, et pas seulement en Europe d'ailleurs, permet d'avantage de relever les différences d'un modèle commun de bilinguisme.

La politique de promotion linguistique de l'Alsace a créé dans le domaine scolaire, avec la mise en place des sites à parité d'horaire et des sections européennes, un nombre restreint de classes d'enseignement bilingue qui jouissent d'un prestige indéniable, car, n'étant ni généralisées ni présentes de manière homogène sur le territoire régional, elles s'adressent à des élèves particulièrement motivés et volontaires; dans ce sens, de telles situations sont à considérer privilégiées.

Par ailleurs il faut reconnaître qu'au niveau du lycée, la rentabilité professionnelle des diplômés à option bilingue dans la région allemande voisine contribue à favoriser, auprès des jeunes et de leurs familles, un engagement et une motivation accrues.

Toutefois, ces expérimentations étant plutôt récentes, on peut remarquer dans la palette des expériences et des situations ob-

servées un certain degré d'hétérogénéité dans la réalisation de l'enseignement bilingue, une faible diffusion des expériences réalisées, une insuffisance de matériels structurés et spécialement conçus pour l'enseignement bilingue. En fait les choix méthodologiques et didactiques, ainsi que ceux thématiques, se font davantage sur la base des compétences de chaque enseignant qu'en synergie avec les choix effectués par les Conseils de classe ou par les collègues de la discipline enseignée en langue étrangère.

Par ailleurs d'une importance indéniable sont les initiatives de support à la politique linguistique, les Conventions et les partenariats, qui ne se limitent pas à la fonction de moteurs de rapports de coopération au niveau scolaire,

mais qui aspirent à l'implication du tissu social (familles, Communautés,...) dans sa totalité, avec la double optique de valorisation du patrimoine culturel régional et d'ouverture européenne.

En ce sens, apparaît remarquable l'effort de faciliter sur tout le territoire de l'Académie la pratique de l'allemand, langue bien entendu utile pour la proximité géographique avec l'Allemagne, mais aussi de garantir la possibilité de choisir une autre langue, de l'anglais à l'espagnol, au portugais, à l'italien, au russe.

Il faut souligner encore l'attention qu'on porte à la formation initiale des enseignants et qui leur permet d'un côté d'approfondir les aspects didactiques et

psycholinguistiques relatifs à l'enseignement disciplinaire bilingue, de l'autre de fréquenter des stages à l'étranger et réaliser des échanges de post-te avec des collègues étrangers. La compétence demandée à l'enseignant n'est pas exclusivement d'ordre disciplinaire, mais se base sur un profil professionnel plus ample et complet.

Différent, et pour certains aspects plus ambitieux, apparaît le choix de politique linguistique

avec d'autres organismes de formation

- la création d'un Centre de documentation et d'une revue qui diffuse les expériences réalisées
- la publication de manuels et/ou d'outils en langue française conçus pour la connaissance et la valorisation du patrimoine local.

En outre, la Convention de Coopération transfrontalière signée entre l'Administration Régionale et l'Académie de Grenoble se veut d'impulser et créer des partenariats entre établissements, de favoriser des occasions de formation initiale et continue et de développer des initiatives spécifiques, telles que la formation professionnelle école/entreprise.



opéré en Vallée d'Aoste, où on a procédé à une généralisation de l'enseignement bilingue italien/français au niveau du cycle de scolarité obligatoire.

Cette innovation a comporté notamment:

- une importante réorganisation de la structure impliquant l'augmentation des postes et la redéfinition de l'emploi du temps des élèves et des enseignants
- un changement au niveau méthodologique (des activités et disciplines enseignées en L2 à l'école maternelle et élémentaire, des projets disciplinaires et interdisciplinaires bilingues à l'école moyenne)
- une formation méthodologique et linguistique des enseignants assurée par l'Administration Régionale en collaboration avec l'I.R.R.S.A.E. Vallée d'Aoste et

En conclusion on peut affirmer qu'il n'existe pas d'expériences d'éducation bilingue généralisables ou transférables tout court à d'autres contextes, mais que chaque situation étant en soi originale et unique il est nécessaire de réinterpréter et adapter ce que chacune peut offrir de valable.